

**PROCES VERBAL  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 19 SEPTEMBRE 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le dix-neuf septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de RANNEE, s'est réuni en session ordinaire, au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Guy FERRE, Maire.

**Présents :** Guy FERRE, Karine MOREL, Jacques BIDAUX, Myriam MALECOT, Arlette DROUET, Pierre-Yves FERRE, Camille FERRE, Hervé REBOURS, Stéphanie LAHAYE, Vanessa FERIAU, Marie LEROY, Armelle LEVEQUE, Alain VEILLON, Frédéric RIBAUT

**Absents et Excusés :** Lucie VIGNERON absente.

**Secrétaires de séance :** Le Conseil Municipal a désigné Mme Stéphanie LAYAHE, conformément à l'article L2121-15 du CGCT, en qualité de secrétaire de séance.

**Nombre de conseillers :** En exercice : 15  
Quorum : 08  
Présents : 14  
Votants : 14

**Approbation du procès-verbal de la précédente séance du Conseil Municipal**

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 12 Juillet 2023.

**Décisions du Maire, prises dans le cadre de ses délégations**

EIRL SC DECO	Décoration de Noël	2325.98 €
RUBION	Pince multimètre	152.26 €
FOREST ELAGAGE	Elagage Espace communale Coulée verte et Espace communal du Chemin de la Fontaine	1160.00 €
LISAGRI	Gyrobroyeur	2 760.00 €

**2023.09.19.01 | DIA 9, Avenue de l'Eglise- Parcelle AA 169**

M. Le Maire donne lecture au conseil municipal de la déclaration d'intention d'aliéner relative à la propriété située 9, Avenue de l'Eglise présentée par Maître JAGAULT-PELERIN, Notaire à Corps-Nuds et cadastrée AA 169.

Le prix de vente a été fixé à 50 000 € hors frais d'acte notarié.

Le Conseil Municipal est appelé à exercer ou non son droit de préemption

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, Décide, à 13 voix pour et 1 voix contre :**

- DE NE PAS EXERCER son droit de préemption sur la propriété décrite ci-dessus.

<b>2023.09.19.02</b>	<b>Modifications numérotations habitations villages</b>
----------------------	---

Vu la délibération 2012.11.20.07 du 20 novembre 2012 portant sur la numérotation des habitations dans les villages.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la dénomination des voies communales, et principalement celles à caractère de rue ou de place publique, est laissée au libre choix du conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

Suite à la demande écrite de Mr et Mme Doguet, qui demande la modification de son numéro d'habitation actuellement 604, le Pavé en 18, Avenue Saint Lazare.

Suite à l'acquisition de Mme Planté Laure, du bâtiment de la parcelle WS 66 au lieu-dit de la Richardière. Il convient de lui attribuer le numéro 9710.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- **D'AJOUTER** le numéro exploitations dans certain village tel que présenté ci-dessous :
  - o Le 604 le pavé se transforme en **18 avenue Saint Lazare**
  - o A La propriété de Mme Planté Laure est attribué le **numéro 9710**.

<b>2023.09.19.03</b>	<b>Maitrise d'ouvrage travaux de rénovation Eglise St Crépin : Affermissement de la 2<sup>ème</sup> tranche.</b>
----------------------	--

Vu la délibération n° 2017.06.20.03 du 20 juin 2017 validant le choix de la maîtrise d'œuvre pour les travaux de l'église.

Vu la délibération n°2020.01.21.04 du 21 janvier 2020 engageant les travaux de rénovation de l'église pour les chapelles 1 et 2 pour un montant estimatif des travaux de 211 307.03 €.

Vu la délibération n°2020.06.09.08 du 09 juin 2020 réévaluant le montant estimatif des travaux de rénovation de l'église pour les chapelles 1 et 2 à 238 676.03 € HT €.

Vu la délibération n° 2020.09.15.03 du 15 septembre 2020 Validant engagement de l'architecte pour les travaux de la tranche ferme.

Vu le CCAP n°2020-09-01 mission de maîtrise d'œuvre Restauration générale de l'église de Rannée notamment ses articles 2.1 et 2.2

Mr le Maire expose au conseil municipal, que les rénovations doivent se poursuivre dans une deuxième phase. Pour cela, il est nécessaire d'affermir la maîtrise d'ouvrage avec le cabinet Baizeau Architecte.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de reconduire l'offre du cabinet Baizeau Architecte comme suit :

Montant de travaux (€ HT)	Phase B Honoraires (€ HT)	Phase C Honoraires (€ HT)	Phases B + C
Sous 50 000,00€	5,00%	6,00%	11,0%
A partir de 50 000,00 €	4,75%	5,75%	10,5%
A partir de 100 000,00 €	4,50%	5,50%	10,0%
A partir de 200 000,00 €	4,20%	5,30%	9,5%
A partir de 500 000,00 €	4,00%	5,00%	9,0%
A partir de 750 000,00 €	3,50%	4,90%	8,4%
A partir de 1 000 000,00 €	3,20%	4,80%	8,0%

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de d'affermir l'offre du cabinet Baizeau Architecte telle que présenté ci-dessus ;
- **AUTORISE** M. le maire, ou son représentant, à signer le marché de maîtrise d'œuvre correspondant et tout document se rapportant à cette affaire ;
- **AUTORISE** M. le maire, ou son représentant, à déposer la demande d'urbanisme nécessaire aux travaux de la tranche 2.
- **AUTORISE** M. le maire, ou son représentant, à lancer la consultation des entreprises pour les différents lots de travaux nécessaires à l'exécution de la tranche 2.

<b>2023.07.12.04</b>	<b>Promesse d'achat lot n°3 lotissement La Croix de la Barre</b>
----------------------	--

Le Maire donne connaissance au Conseil Municipal de la promesse d'achat du lot n°3 du lotissement de la Croix de la Barre d'une contenance de 437 m<sup>2</sup> à 60 € H.T, (régime de la TVA sur prix de vente), par Mr Gagnardeau Erwann et Mme Houssais Cindy, domiciliés à La Guerche de Bretagne avec les conditions suspensives suivantes :

- Obtention du permis de construire
- Accord du prêt immobilier
- Le taux du crédit immobilier ne sera pas supérieur à 3.90% sur une durée de 25 ans.

Il est demandé au conseil municipal d'approuver la vente du lot n°3 et de donner tous pouvoirs au maire, ou un des adjoints pour mener à bien cette vente

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,**

- **D'APPROUVER** la promesse d'achat de Mr Gagnardeau Erwann et Mme Houssais Cindy, avec les conditions suspensives inscrites ci-dessus, pour le lot n°3.
- **DE DONNER** tous pouvoirs au maire, ou un de ses adjoints, pour mener à bien cette vente et signer les actes.

<b>2023.07.12.04</b>	<b>Promesse d'achat lot n°10 Lotissement La Croix de la Barre</b>
----------------------	---

Le Maire donne connaissance au Conseil Municipal de la promesse d'achat du lot n°3 du lotissement de la Croix de la Barre d'une contenance de 472 m<sup>2</sup> à 60 € H.T, (régime de la TVA sur prix de vente), par Mme MAHEUX Yvette, domiciliés à Orgère avec la condition suspensive suivante :

- Obtention du permis de construire.

Il est demandé au conseil municipal d'approuver la vente du lot n°10 et de donner tous pouvoirs au maire, ou un des adjoints pour mener à bien cette vente

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,**

- **D'APPROUVER** la promesse d'achat de Mme MAHEUX Yvette, avec la condition suspensive inscrite ci-dessus, pour le lot n°10.
- **DE DONNER** tous pouvoirs au maire, ou un de ses adjoints, pour mener à bien cette vente et signer les actes.

Mr le Maire expose au conseil municipal, que dans le cadre de l'acquisition du dernier commerce, il serait opportun d'acheter une partie de la parcelle AA 136 (propriété de Mr Lussot), adjacente afin de faciliter l'accès au bâtiment.

- Les frais de bornage et de notaire seront à la charge de la Commune.

Le conseil municipal se dit favorable à ce projet. Les modalités seront revues ultérieurement par le conseil municipal.

## QUESTIONS DIVERSES

### - **Commission sociale : colis de fin d'année**

La commission sociale a été fixée le lundi 9 octobre à 18h30.

### - **Bilan des chantiers : argent de poche été 2023**

Mme Malécot a présenté ce point au conseil municipal :

87 missions ont été réalisées (réparation du pont Gauthier, taillage de haie, Archivage en mairie...) par 7 jeunes inscrits pour un montant de 1305 € 00. Mme Malécot a été agréablement surprise par les jeunes rannéens dynamiques, enthousiastes et consciencieux.

L'expérience est renouvelée pour les vacances d'octobre.

Un pot de fin chantier sera organisé pour clore l'année 2023.

### - **Voirie et PATA 2023 :**

Le programme de travaux 2023 de voirie a été concentré sur les trottoirs de l'avenue de l'Etang et sur le chemin communal du Davier.

Les travaux de PATA ont permis de reboucher de nombreux nid de pouls sur les trottoirs et les rues du bourg.

### - **Bilan journée de patrimoine :**

Mr Meuret Jean-Claude, archéologue, historien et maître de conférences honoraires à l'université de Nantes, a tenu une conférence dans l'église St Crépin- Saint-Crépinien une soixantaine de personnes étaient au rendez-vous pour en savoir plus sur l'église du bourg, classée monument historique.

### - **Aménagement Parking et tour de l'Etang :**

Mr le Maire et ses adjoints ont rencontré trois bureaux d'études pour l'aménagement du parking de l'étang. Une étude plus approfondie sera entamée dès réception des devis des entreprises.

### **Rappel de réunions :**

03 octobre 2023 19h00 : Commission Bulletin

03 octobre 2023 20h00 : Commission communication (calendrier 2024 des associations)

### - **Rappel : Elections européenne : 09 juin 2024**

### - **Commune Nouvelle :**

### **Rappel des réunions**

Mercredi 20 Septembre 18h00 : Bâtiments/Urbanisme

Mardi 26 septembre 2023 18h00 : Préparation réunion publique (Maire et adjoints)

Jeudi 5 octobre 20h30 : Réunion publique salle du temps libre.

Lundi 30 octobre 18h30 : Voirie/espaces verts/ cimetières

### **Comptes rendus des réunions passées :**

**Voirie/espaces verts/cimetière** :11 septembre à 18 H à la mairie de Rannée présenté par Mr Bidaux  
**Affaires associatives et culturelles** : 13 septembre à 12 h 45 à la mairie de Rannée Annulée faute de participants  
**Affaires scolaires et sociales** : 18 septembre à 18 h 30 à la mairie de la Guerche présenté par Mme Morel

Ces premières rencontres visent à dresser un inventaire des besoins, possessions ou acquis des deux communes

**Rappel de la Date du prochain Conseil Municipal**

Mardi 17 Octobre 2023 20h00  
*Heure de fin de séance : 22h15*

➤ *Page de signatures*

Guy FERRE

Karine MOREL

Jacques BIDAUX

Myriam MALECOT

Arlette DROUET

Pierre-Yves FERRE

Camille FERRE

Hervé REBOURS

Alain VEILLON

Armelle LEVEQUE

Stéphanie LAHAYE

Vanessa FERIAU

Frédéric RIBAUT

Marie LEROY

Lucie VIGNERON